

## Hydrogène

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07-28-2021 4.2 01-22-2024 10000001228 Date de la première parution: 01-22-2024

Olin Corporation (OCAP) vous encourage à lire cette fiche signalétique en entier et s'attend à ce que vous en compreniez tout le contenu. Nous vous demandons de prendre les précautions identifiées dans ce document à moins que vos conditions d'utilisation nécessitent d'autres méthodes ou d'autres pratiques appropriées.

#### **SECTION 1. IDENTIFICATION**

Nom du produit : Hydrogène

Autres moyens d'identifica-

tion

Donnée non disponible

#### Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom de société du fournis- : Olin Corporation (OCAP)

seur

Adresse : 190 Carondelet Plaza, Suite 1530

Clayton MO 63105 (423) 336-4850

Adresse de courrier électro-

nique

Téléphone

: INFO@OLIN.COM

Contact d'urgence 24h/24 : +1 800 424 9300 Contact local en cas d'ur- : 1 800-567-7455

gence

Utilisations identifiées : Produit chimique intermédiaire.

Hydrogénation

Pour utilisation industrielle.

### **SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS**

### Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Gaz inflammables : Catégorie 1

Gaz sous pression : Gaz comprimé

Agent asphyxiant simple : Catégorie 1

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : Gaz extrêmement inflammable.

Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la

chaleur.

Peut remplacer l'oxygène et causer une suffocation rapide.

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:** 





Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07-28-2021 4.2 01-22-2024 10000001228 Date de la première parution: 01-22-2024

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer.

#### Intervention:

P377 Fuite de gaz enflammé : Ne pas éteindre si la fuite ne peut pas être arrêtée sans danger.

P381 En cas de fuite, éliminer toutes les sources d'ignition.

### Entreposage:

P410 + P403 Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé.

### **Autres dangers**

Inconnu.

#### SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Substance Nom de la substance : Hydrogène

No. CAS : 1333-74-0

Nom commun/Synonyme : Donnée non disponible

### **Composants**

| Nom Chimique | Nom com-<br>mun/Synonyme | No. CAS   | Concentration (% w/w) |
|--------------|--------------------------|-----------|-----------------------|
| Hydrogène    | Hydrogène                | 1333-74-0 | >= 99 - <= 100        |

### **SECTION 4. PREMIERS SOINS**

En cas d'inhalation : Sortir la personne à l'air frais. Si elle ne respire plus, pratiquer

la respiration artificielle. En cas de bouche à bouche utiliser une protection pour secouriste (insufflateur, etc). Si la respiration est difficile, une personne qualifiée devrait administrer de l'oxygène. Appeler un médecin ou transporter vers un centre

médical.

En cas de contact avec la

peau

: Laver abondamment à l'eau.

En cas de contact avec les

yeux

Aucun traitement médical d'urgence n'est nécessaire.

En cas d'ingestion

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés

Aucun traitement médical d'urgence n'est nécessaire.

Outre les informations figurant sous Description des premiers secours (ci-dessus), les autres symptômes et effets sont dé-

crits à la section 11 : Informations toxicologiques.

Protection pour les secou-

ristes

Les secouristes doivent faire attention à se protéger et utiliser les protections individuelles recommandées (gants résistant aux produits chimiques, protection contre les éclaboussures). S'il existe une possibilité d'exposition référez-vous à la section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle» pour les





Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07-28-2021 4.2 01-22-2024 10000001228 Date de la première parution: 01-22-2024

équ

Avis aux médecins : Maintenir un degré adéquat de ventilation et d'oxygénation du

patient.

Aucun antidote spécifique.

Le traitement doit viser à surveiller les symptômes et l'état

clinique du patient.

### **SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE**

Moyen d'extinction approprié : Ne pas éteindre.

Arrêter l'écoulement de produit et laisser le feu brûler jusqu'à

extinction.

Une fois l'écoulement arrêté, on peut éteindre les petits in-

cendies avec ce qui suit:

Brouillard ou fin jet d'eau pulvérisée. Extincteurs à poudre chimique. Extincteurs à dioxyde de carbone.

Mousse.

Dangers spécifiques pendant : la lutte contre l'incendie

Le contenant peut laisser des gaz s'échapper et/ou peut écla-

ter à cause du feu.

Produits de combustion dan-

gereux

Durant un incendie, la fumée peut contenir le produit d'origine en plus de produits de combustion de composition variable qui

peuvent être toxiques et/ou irritants.

Autres informations : Tenir les gens à l'écart. Isoler la zone d'incendie et en inter-

dire tout accès non indispensable.

Ne pas éteindre. Si les flammes sont éteintes accidentelle-

ment, une reprise explosive du feu peut se produire.

Si possible, couper la source de combustible et laisser le feu

s'éteindre.

Utiliser de l'eau pulvérisée pour refroidir les contenants exposés et la zone affectée par l'incendie jusqu'à ce que le feu soit

éte

Retirer immédiatement tout le personnel au signal du dispositif de sécurité d'aération ou s'il y a une décoloration du réservoir.

Éliminer les sources d'inflammation.

Agir avec prudence et vérifier si le produit brûle avant de pénétrer dans la zone. La flamme du produit est invisible. Pour les nuages de vapeurs non enflammés, utiliser de l'eau pulvérisée pour rabattre les vapeurs et en maîtriser la disper-

sion.

Équipement de protection spécial pour les pompiers

Porter un appareil de protection respiratoire autonome à pression positive et des vêtements de protection contre les incendies (comprenant casque, manteau, pantalon, bottes et gants

de pompier).

Si l'équipement de protection n'est pas disponible ou non utilisé, combattre l'incendie d'un endroit protégé ou à distance

sécuritai

### SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Évacuer la zone.

Pour des mesures de précautions additionnelles, consulter la

section 7 «Manipulation».





Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07-28-2021 01-22-2024 10000001228 Date de la première parution: 01-22-2024 4.2

Garder le personnel hors des endroits clos ou mal ventilés.

Aérer la zone de la fuite ou du déversement.

Défense de fumer dans la zone.

Seul le personnel formé et correctement protégé peut participer aux opérations de nettoyage.

Avant de pénétrer dans la zone, il faut suivre les procédures d'entrée dans les espaces clos.

Pour éviter un incendie ou une explosion, éliminer toutes les sources d'inflammation à proximité du déversement ou des vapeurs émise

Pour les gros déversements, avertir le public du danger d'explosion sous le vent.

Avant de pénétrer à nouveau dans la zone, procéder à une vérification des lieux à l'aide d'un détecteur de gaz combustible. Mettre

Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protect

Précautions pour la protection de l'environnement

Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écoloa

Méthodes et matières pour le : confinement et le nettoyage

Mettre à la terre et relier tous les contenants et l'équipement utilisé pour la manipulation.

Couper le débit de gaz.

Utiliser un fin jet d'eau pulvérisée pour réduire les vapeurs. Si disponible, utiliser de la mousse pour étouffer les vapeurs

ou les supprimer.

Isoler l'endroit jusqu'à la dispersion du gaz.

Recueillir dans des contenants appropriés et bien étiquetés. Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considéra-

tions relatives l'élimination».

### **SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE**

Conseils pour une manipulation sans danger

Éviter le contact avec les yeux.

Utiliser avec une ventilation suffisante.

Bien laver après manipulation. Conserver le récipient bien fermé.

Ne pas pénétrer dans les espaces confinés sans une ventilation adéquate.

Avant de transférer ou d'utiliser le produit, établir la liaison électrique et la mise à la terre des contenants, de l'équipe-

Dans les zones de manutention et de stockage, il est interdit de fumer, d'utiliser des flammes nues ou des sources d'inflammation.

Voir la Section 8 «Contrôle de l'exposition/protection individuelle»

Ce produit est un mauvais conducteur électrique qui pourra se charger électrostatiquement, même au sein d'un équipement mis à la terre. Si une charge suffisante est accumulée, des mélanges imflammables peuvent se produire, s'enflammer





Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07-28-2021 01-22-2024 10000001228 Date de la première parution: 01-22-2024 4.2

et/ou conduire à une explosion.

La liste (non-exhaustive) des opérations de manutention pouvant favoriser l'accumulation des charges électrostatiques est comme suit: mélangeage, filtration, pompage à haut débit, pulvérisation, création d'aérosols, remplissage de réservoir et de contenant, nettoyage de réservoir, échantillonnage, prise de mesure, chargement, transport en citernes routières sous

vide.

Conditions de stockage

sures

Flamme nue interdite et défense de fumer dans la zone d'en-

treposage.

#### SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

### Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Ne contient pas de substances ayant des valeurs limites d'exposition professionnelle.

Mesures d'ordre technique

Utiliser des mesures d'ordre technique afin de maintenir les concentrations atmosphériques sous les valeurs limites d'exposition.

A n'utiliser que dans des systèmes clos ou avec une ventilation d'extraction locale s'il n'y a pas de valeurs limites d'exposition, ni de guides applicables.

Les systèmes d'échappement devraient être conçus de manière à déplacer l'air loin des sources de vapeurs ou d'aérosols ainsi que des gens qui travaillent à cet endroit.

Possibilité de concentrations mortelles dans les endroits où

la ventilation est insuffisante.

### Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

Une protection respiratoire doit être portée lorsqu'il y a une possibilité de dépassement des valeurs limites d'exposition. S'il n'y a pas de valeurs limites d'exposition, ni de guides applicables, utiliser un appareil de protection respiratoire homologué

Lorsqu'une protection respiratoire est nécessaire, utiliser un appareil de protection respiratoire isolant autonome à pression positive homologué, ou isolant à adduction d'air comprimé alimenté avec une source autonome auxiliaire.

Pour les situations d'urgence, utiliser un appareil respiratoire

autonome à pression positive approuvé.

Dans les endroits clos ou mal ventilés, porter un appareil respiratoire autonome, ou un appareil à adduction d'air avec une source d'oxygène autonome auxiliaire; ces appareils

doivent être homologués.

Protection des mains

Des gants de protection chimique ne sont pas nécessaires Remarques

pour la manipulation de ce produit. En accord avec les mesures générales d'hygiène concernant la manipulation des produits chimiques, le contact cutané doit-être réduit au mi-

nimum.

Protection des yeux Protection de la peau et du

corps

Porter des lunettes de sécurité avec écrans latéraux.

Aucune autre précaution à prendre que le port de vêtements

de protection propres.



## Hydrogène

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07-28-2021 4.2 01-22-2024 10000001228 Date de la première parution: 01-22-2024

#### **SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

Aspect : gaz

Couleur : Incolore

Odeur : Aucune donnée d'essais disponible

Seuil de l'odeur : Données non disponibles

pH : Sans objet

Point de congélation : -258.89 °C

Point/intervalle de fusion -258.89 °C

Point d'écoulement

Point de ramollissement

Point/intervalle d'ébullition : -253.33 °C

Taux d'évaporation : Données non disponibles

Inflammabilité (solide, gaz) : Gaz inflammable

Auto-allumage : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme pyro-

phore.

Limite d'explosivité, supé-

rieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

74 %(V)

Limite d'explosivité, inférieure

/ Limite d'inflammabilité infé-

rieure

4 %(V)

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Données non disponibles

Densité relative : 0.069 (0 °C)

Solubilité

Solubilité dans l'eau : 0.0162 g/l (21 °C)

Méthode: Mesuré

Coefficient de partage (n-

octanol/eau)

: log Pow: 0.45

Méthode: Estimation

Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow <

3).

Température d'auto-

inflammation

: 530 - 590 °C

Température de décomposi-

tion Viscosité Donnée non disponible



## Hydrogène

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07-28-2021 4.2 01-22-2024 Date de la première parution: 01-22-2024

Viscosité, dynamique : Donnée non disponible

Viscosité, cinématique : Sans objet

Propriétés explosives : Aucune donnée d'essais disponible

Propriétés comburantes : Donnée non disponible

poids moléculaire : 2.02 g/mol

Il s'agit des points de référence pour les propriétés physiques énumérées ci-dessus, à moins d'indication contraire dans l'information sur la valeur de leurs propriétés physiques respectives : Point d'ébullition à 760 mmHg; vitesse d'évaporation acétate de butyle = 1; densité de vapeur relative de l'air = 1; densité relative de l'eau = 1.

N.B.: Les données physiques présentées ci-dessus sont des valeurs typiques et ne doivent pas être interprétées comme des spécificati

## **SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

Réactivité : Pas de données spécifiques disponibles.

Stabilité chimique : Stable.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

Polymérisation ne se produira pas.

Conditions à éviter : Inconnu.

Produits incompatibles : Éviter tous contacts avec les oxydants.

Produits de décomposition : Ne se décompose pas.

dangereux

#### **SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**

#### Toxicité aiguë

### Composants:

### Hydrogène:

Toxicité aiguë par voie orale : Remarques: La DL50 pour une dose unique par voie orale n'a pas

été établie.

Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Dans les zones confinées ou mal ventilées, des vapeurs

peuvent facilement s'accumuler et provoquer une perte de cons-

cience et la mort par déplacement d'oxygène.

Pour irritation des voies respiratoires et des effets narcotiques:

Aucune donnée trouvée.

Remarques: La CL50 n'a pas été déterminée.

Toxicité cutanée aiguë : Remarques: La DL50 par voie cutanée n'a pas été établie.

### Corrosion et/ou irritation de la peau

### Composants:

Hydrogène:

Résultat : Pas d'irritation de la peau



## Hydrogène

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07-28-2021 4.2 01-22-2024 Date de la première parution: 01-22-2024

Remarques : Aucun danger provenant du gaz.

Lésion/irritation grave des yeux

**Composants:** 

Hydrogène:

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Remarques : Aucun danger provenant du gaz.

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

**Composants:** 

Hydrogène:

Remarques : Pour la sensibilisation cutanée.

Aucune donnée trouvée.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:

Aucune donnée trouvée.

Mutagénécité de la cellule germinale

**Composants:** 

Hydrogène:

Génotoxicité in vitro : Remarques: Aucune donnée trouvée.

Cancérogénicité

**Composants:** 

Hydrogène:

Remarques : Aucune donnée trouvée.

Toxicité pour la reproduction

**Composants:** 

Hydrogène:

Effets sur la fertilité : Remarques: Aucune donnée trouvée.

Incidences sur le dévelop-

pement fœtal

Remarques: Aucune donnée trouvée.

STOT - exposition unique

Composants:

Hydrogène:

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce

matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spéci-

fique pour certa



# Hydrogène

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07-28-2021 4.2 01-22-2024 10000001228 Date de la première parution: 01-22-2024

Toxicité à dose répétée

**Composants:** 

Hydrogène:

Remarques : Aucune donnée trouvée.

Toxicité par aspiration

**Composants:** 

Hydrogène:

Compte tenu des informations disponibles, aucun danger d'aspiration n'a pu être déterminé.

**SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES** 

Écotoxicité

**Composants:** 

Hydrogène:

Toxicité pour les poissons : Remarques: Aucune toxicité aiguë attendue chez les organismes

aquatiques.

Persistance et dégradabilité

**Produit:** 

ThOD : 7.94 mg/mg

Composants:

Hydrogène:

Biodégradabilité : Remarques: La biodégradation ne s'applique pas.

Peut faire baisser le contenu en oxygène dissous (DO) des eaux

naturelles.

ThOD : 7.94 mg/mg

Potentiel bioaccumulatif

**Composants:** 

Hydrogène:

Coefficient de partage (n- : log Pow: 0.45

octanol/eau) Méthode: Estimation

Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log

Pow < 3).





Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07-28-2021 4.2 01-22-2024 Date de la première parution: 01-22-2024

#### Mobilité dans le sol

#### Composants:

### Hydrogène:

Répartition entre les compartiments environnementaux

: Remarques: Pas de données disponibles.

#### Autres effets néfastes

### **Composants:**

### Hydrogène:

Résultats de l'évaluation PBT et :

vPvB

Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée

comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

### SECTION 13. CONSIDERATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

#### Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : EN TANT QUE VOTRE FOURNISSEUR, NOUS N'AVONS

PAS DE CONTRÔLE SUR LES PRATIQUES DE

MANAGEMENT NI SUR LES PROCÉDÉS DE FABRICATION

DES PARTIES QUI MANIPULENT OU UTILISENT CE

PRODUIT.

L'INFORMATION PRÉSENTÉE DANS CE DOCUMENT SE RAPPORTE UNIQUEMENT AU PRODUIT TEL QU'EXPÉDIÉ DANS LES CONDITIONS PRÉVUES DÉCRITES DANS LA SECTION 3 DE LA FICHE SIGNALÉTIQUE: «Composi-

tion/Informations sur les composants».

Toutes pratiques concernant l'élimination doivent être conformes aux lois et règlements fédéraux et locaux, de même

qu'à ceux des pr

Les règlements peuvent varier selon l'endroit.

Seul le producteur de déchets est responsable dela caractérisation des déchets et de la conformité aux lois applicables. NE PAS JETER À L'ÉGOUT, NI SUR LE SOL, NI DANS UN

PLAN D'EAU.

### **SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT**

### Réglementations internationales

### **UNRTDG**

No. UN : UN 1049

Nom d'expédition : HYDROGEN, COMPRESSED

Classe : 2.1

Groupe d'emballage : Non assigné par la réglementation

Étiquettes : 2.1

IATA-DGR

UN/ID No. : UN 1049

Nom d'expédition : Hydrogen, compressed

Classe : 2.1

Groupe d'emballage : Non assigné par la réglementation



## Hydrogène

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07-28-2021 01-22-2024 10000001228 Date de la première parution: 01-22-2024 4.2

Flammable Gas Étiquettes

Instructions de conditionnement 200

(avion cargo)

Instructions de conditionnement : N'est pas autorisé au transport

(avion de ligne)

**Code IMDG** 

No. UN UN 1049

HYDROGEN, COMPRESSED Nom d'expédition

Classe 2.1

Groupe d'emballage Non assigné par la réglementation

Étiquettes 2.1 EmS Code F-D, S-U Polluant marin non

Remarques Stowage category E

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

N'est pas autorisé au transport

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

### **SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES**

Réglementations internationales

Protocolo de Montreal Sans objet

Convention de Rotterdam (consentement éclairé préa: Sans objet

lable)

Convention de Stockholm (polluants organiques per-Sans objet

sistants)

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

**TCSI** Toutes les substances présentes sont soit répertoriées dans

les inventaires, exempts ou ont un certificat fournisseur.

**TSCA** Les substances faisant partie de la liste des substances ac-

tives de la TSCA n'ont pas à être indiquées.

AIIC Toutes les substances présentes sont soit répertoriées dans

les inventaires, exempts ou ont un certificat fournisseur.

DSL Toutes les substances continues dans ce produit figurent sur

la Liste intérieure des substances (LIS) du Canada ou elles en

sont exe

**ENCS** non établi(e)

ISHL non établi(e)



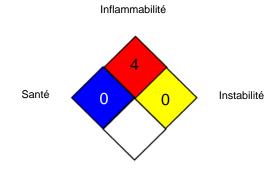
## Hydrogène

| Version<br>4.2 | Date de révision:<br>01-22-2024 | Numéro de la FD<br>10000001228      | S: Date de dernière parution: 07-28-2021<br>Date de la première parution: 01-22-2024   |
|----------------|---------------------------------|-------------------------------------|--|
| KECI<br>PICCS  |                                 | les inventaires                     | ostances présentes sont soit répertoriées dans<br>s, exempts ou ont un certificat fournisseur.<br>ostances présentes sont soit répertoriées dans |
| IECSC          |                                 | les inventaires<br>: Toutes les sul | s, exempts ou ont un certificat fournisseur.  pstances présentes sont soit répertoriées dans s, exempts ou ont un certificat fournisseur.        |
| NZIoC          |                                 | : Toutes les sul                    | ostances présentes sont soit répertoriées dans s, exempts ou ont un certificat fournisseur.  |
| CH IN          | V                               | : Toutes les sul                    | ostances présentes sont soit répertoriées dans s, exempts ou ont un certificat fournisseur.  |
| TECI           |                                 |                                     | ostances présentes sont soit répertoriées dans s, exempts ou ont un certificat fournisseur.  |

#### **SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS**

#### **Autres informations**

#### NFPA 704:



Danger particulier

### Texte complet d'autres abréviations

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale du transport routier du Brésil; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Carcinogène, mutagène ou agent toxique pour le système reproductif; DIN - Norme de l'institut allemande de normalisation; DSL - Liste intérieure des substances (Canada); ECx - Concentration associée avec une réponse de x %; ELx - Taux de chargement associé avec une réponse de x %; EmS - Plan d'urgence; ENCS - Liste des substances chimiques existantes et nouvelles (Japon); ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide du plan d'urgence; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IARC - Agence internationale de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; ICAO - Organisation internationale de l'aviation civile; IECSC - Inventaire des produits chimiques existants de la Chine; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Loi sur la santé et la sécurité industrielle (Japon); ISO - Organisation internationale pour la normalisation; KECI - Inventaire des





Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: 07-28-2021 4.2 01-22-2024 10000001228 Date de la première parution: 01-22-2024

produits chimiques existants de la Corée; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; NO(A)EL - Aucun effet du niveau (indésirable) observé; NOELR - Aucun effet observable du taux de chargement; NOM - Norme mexicaine officielle; NTP - Programme toxicologique nationale; NZIoC - Inventaire des produits chimiques de la Nouvelle Zélande; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; PBT - Substance persistante, bioaccumulative et toxique; PICCS - Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques des Philippines; (Q)SAR - (Quantitative) Relation structure/activité; REACH - Règlement (CE) no. 1907/2006 du parlement européen et du conseil relatif à l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérante; SDS -Fiche technique de santé-sécurité; TCSI - Inventaire des produits chimiques de Taïwan; TDG -Transport de marchandises dangereuses; TECI - Inventaire des produits chimiques existants de la Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Nations unies; UNRTDG - Recommandations des Nations unies pour le transport de marchandises dangereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulatif; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuse utilisées au travail

Date de révision : 01-22-2024 Format de la date : mm/jj/aaaa

Olin Corporation (OCAP) recommande vivement à chacun de ses clients ou destinataires de cette fiche signalétique de la lire attentivement et de consulter, si nécessaire ou approprié, des experts dans le domaine afin de prendre connaissance de l'information contenue dans cette fiche et de tous les dangers associés à ce produit, et de bien les comprendre. L'information donnée est fournie de bonne foi et nous croyons qu'elle est exacte à la date d'entrée en vigueur mentionnée ci-haut. Cependant, aucune garantie n'est offerte, qu'elle soit explicite ou implicite.Les prescriptions réglementaires sont susceptibles d'être modifiées et peuvent différer selon l'endroit. Il est de la responsabilité de l'acheteur/utilisateur de s'assurer que ses activités sont conformes à la législation en vigueur. Les informations présentées ici concernent uniquement le produit tel qu'il est expédié. Les conditions d'utilisation du produit n'étant pas sous le contrôle du fabricant, c'est le devoir de l'acheteur/utilisateur de déterminer les conditions nécessaires à l'utilisation sûre de ce produit. En raison de la prolifération de sources d'information telles que des fiches signalétiques propres à un fabricant, nous ne sommes pas responsable et ne pouvons être tenus pour responsable des fiches obtenues de sources extérieures à notre entreprise. Si vous avez en votre possession une telle fiche, ou si vous craignez que votre fiche soit périmée, veuillez nous contacter afin d'obtenir la version la plus récente.

CA / 3F